

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-186

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise INEO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **rue Saint-Jean** à l'occasion d'une maintenance des bornes de stationnement,

CONSIDERANT que cette intervention aura lieu du 06 mars au 07 mars 2026

CONSIDERANT que cette intervention est de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **du 06 mars 18h00 au 07 mars 2026 09h00** :

- *Rue Saint-Jean (places bleues partie comprise entre le bar la Gitane et la rue de la Cave)*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise INEO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le six mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

